

CP		Modification		
n°	nom	Type	Précisions	Effet
111.01	Transformation industrielle des métaux	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-20
111.02	Transformation artisanale des métaux	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-20
111.03	Montage de ponts & charpentes	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-20
117.00	Industrie et commerce du pétrole	indexation	Salaires précédents x 0,999907 ou salaires de base x 1,0792	01-09-20
144.00	Agriculture	Info new's	Travailleurs occasionnels et intérimaires employés dans ce secteur par une entreprise d'intérim (CP 322) mis en quarantaine : droit au chômage temporaire à partir du <u>21/08/2020</u>	rétroactif
145.00	Horticulture (sauf parcs et jardin)	Info new's	Travailleurs occasionnels et intérimaires employés dans ce secteur par une entreprise d'intérim (CP 322) mis en quarantaine : droit au chômage temporaire à partir du <u>21/08/2020</u>	rétroactif
149.01	Electriciens	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-20
209.00	Fabrications métalliques - employés	Eco-chèques	Eco-chèques à calculer avec les paies de septembre	01-09-20
330.01.10	Hôpitaux	Prime	Hôpitaux, maisons de repos et maisons de repos et de soins : Prime annuelle supplémentaire payable en septembre aux infirmiers avec une qualification professionnelle particulière (QPP) de 1279,42 € et aux infirmiers avec un titre professionnel particulier (TPP) de 3838,38 €.	01-09-20
330.01.20	Maisons de repos & de repos et de soins	Prime	Hôpitaux, maisons de repos et maisons de repos et de soins : Prime annuelle supplémentaire payable en septembre aux infirmiers avec une qualification professionnelle particulière (QPP) de 1279,42 € et aux infirmiers avec un titre professionnel particulier (TPP) de 3838,38 €.	01-09-20
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés. Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.	01-09-20